



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 5 JUILLET 2022 À 18H00,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
LE BOURGET DU LAC	Edouard SIMONIAN	
BRISON-SAINT-INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE	
MERY	Nathalie FONTAINE	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
LE MONTCEL	Antoine HUYNH	
MOUXY	Laurent FILIPPI	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	Pouvoir de Brigitte TOUGNE- PICAZO
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	Départ après la 12 ^{ème} délibération
SAINT OURS	Louis ALLARD	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur général adjoint des services
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 juin 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 17 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 24 présents et 25 votants (présents et représentés).

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 6 Année : 2022
Exécutoire le : **12 JUIL. 2022**
Publiée le : **12 JUIL. 2022**
Visée le : **12 JUIL. 2022**

MARCHES PUBLICS

Marché n°2022-016 : Réalisation des équipements nécessaires pour répondre à l'application des débits prélevables sur les ressources de Grand Lac - Barreau est » - Tronçon 1.4.4 sur la commune d'Aix-les-Bains - Attribution

Monsieur le Président rappelle le projet de Travaux d'eau potable et d'assainissement, qui a pour objet la création du tronçon 1.4.4 du « Barreau Est », les travaux de réhabilitation du réseau de distribution d'eau potable en coordination avec la pose de ce tronçon sur le Chemin de La Baie et l'Avenue de Saint Simond, ainsi que les travaux de réhabilitation par renouvellement du réseau d'eaux usées Chemin de la Baie.

Monsieur le Président rappelle également que le cabinet MERLIN est maître d'œuvre sur cette opération.

Le marché est un marché à tranches optionnelles au sens de l'article R 2113-4 du code de la commande publique, non alloti, donc les différentes tranches sont les suivantes :

- Tranche ferme : « Chemin de la Baie – Avenue de Saint Simond », Mi-septembre 2022,
- Tranche optionnelle n°1 : « Passage du Sierroz », Automne 2023,
- Tranche optionnelle n°2 : « Avenue de Saint Simond – Rue Général Moreau », décembre 2022.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été déposé le mardi 3 mai 2022 sur le Journal d'Annonces Légales « Le Dauphiné Libéré ».

La date de remise des plis a été fixée au mercredi 1^{er} juin 2022 à 12h00 au plus tard. Au total 4 offres ont été reçues.

Au vu des critères d'attribution (50 % prix et 50 % valeur technique) et du classement des offres, la commission des procédures adaptées réunie le 21 juin 2022 propose de retenir l'offre du Groupement d'entreprises EHTP/FONTAINE TP/MAURO pour un montant de 1 814 426,40 € HT. Le montant est supérieur au montant de l'estimatif, 1 456 494,44 € du fait notamment de l'envolée des prix des matériaux de remblais et des canalisations

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits Grand Lac sont ouverts sur les budgets 2022 : Assainissement : OP 234 ; AEP : 25-05 et AP 16

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec les entreprises indiquées.

Aix-les-Bains, le 5 juillet 2022

Le Président,
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 24
- Présents et représentés : 25
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2022-016 : Réalisation des équipements nécessaires pour répondre à l'application des débits prélevables sur les ressources de Grand Lac - Barreau est " - Tronçon 1.4.4 sur la commune d'Aix-les-Bains - Attribution

Date de transmission de l'acte : 12/07/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 12/07/2022

Numéro de l'acte : d4229 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220705-d4229-DE

Date de décision : 05/07/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
 - 1.1. Marchés publics
 - 1.1.1. Délibérations
 - 1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)